



Les pertes post-récolte:

un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire et un défi de taille pour les organisations paysannes!

La lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire est un enjeu majeur pour garantir la sécurité alimentaire mondiale. L'Union des Agricultrices Wallonnes a beaucoup travaillé sur cette thématique centrale, tant au Nord qu'au Sud. Lors de son congrès 2015, l'UAW a mis en exergue la dimension internationale de cette question en invitant des représentants d'organisations paysannes (OP) des pays du Sud, partenaires du CSA. Les OP ont en effet un rôle important à jouer dans l'amélioration de la gestion post-récolte et la sécurité alimentaire des agriculteurs familiaux. Cet article revient sur les aspects spécifiques de cette thématique cruciale pour les pays du Sud.

Des pertes alimentaires importantes, mais contrastées au Nord et au Sud

S'il est difficile de mesurer avec précision l'ampleur des pertes et du gaspillage depuis le processus de production jusqu'à la consommation, les différentes estimations s'accordent pourtant sur leur importance. Plusieurs sources considèrent qu'elles seraient de l'ordre de 30% de la production destinée à l'alimentation humaine!

On note de fortes différences dans l'origine et la localisation des pertes alimentaires entre le Nord et le Sud (voir schéma ci-contre): dans les pays du Nord, elles se situent principalement aux stades de la distribution et de la consommation (on parle de gaspillage alimentaire), alors que dans les pays du Sud, elles se situent essentiellement en amont de la chaîne, lors de la récolte et des opérations qui s'en suivent. On parle alors de « pertes post-récolte ».

Notons que la croissance de la population urbaine dans les pays du Sud et l'évolution des systèmes alimentaires (développement des supermarchés, par exemple) pourrait atténuer ce contraste à l'avenir.

Les pertes post-récolte: des causes diverses

On distingue 2 grands types de causes:

- Les causes climatiques et biologiques: ravageurs (insectes, rongeurs, micro-organismes...), conditions physiques (humidité, chaleur).
- Des infrastructures inadéquates: l'absence d'équipement de stockage (hangar ou chaîne de froid, par exemple), d'équipement de transformation (notamment pour le séchage), moyens de transport inadéquats, infrastructures routières inexistantes/inadaptées...

La difficulté d'obtenir un financement demeure quant à elle, une contrainte transversale. Les agriculteurs familiaux sont en effet souvent

exclus des systèmes bancaires et/ou les taux d'intérêt appliqués sont trop élevés (de 10 à 30 % par an!). Il est intéressant de souligner que l'importance des pertes peut également dépendre des variétés utilisées: dans le cas du maïs par exemple, les pertes sont plus importantes pour les variétés hybrides que pour les variétés traditionnelles.

Les OP et la gestion post-récolte

Parmi leurs multiples fonctions, les organisations paysannes offrent à leurs membres, les agriculteurs familiaux, des services visant à améliorer la valorisation et la commercialisation de leurs produits. Les OP mettent ainsi en place des structures collectives de stockage et de transformation, et encouragent le recours à de bonnes pratiques en termes de récolte, de séchage, de stockage...

Ces procédés post-récolte, soutenues par le CSA auprès de ses OP partenaires, permettent de réduire les pertes post-récolte. L'encadré ci-contre détaille deux types d'opérations collectives des OP entraînant une meilleure gestion post-récolte.



Opérations collectives des OP pour améliorer la gestion post-récolte

Valorisation de la production

Les OP peuvent se doter de petites unités de transformation pour valoriser la production des membres. Au-delà de l'équipement nécessaire, les OP doivent surmonter plusieurs défis en termes de qualité des produits (pour la rendre homogène), de stockage (un séchage adéquat est souvent nécessaire avant transformation pour adapter le taux d'humidité) et de conditionnement (il faut disposer d'emballages et d'équipement adéquats, comme les trieuses et les chambres froides).

Mise en marché collective

Les OP peuvent organiser la mise en marché collective de la production de leurs membres. Celle-ci implique deux étapes principales: le regroupement de l'offre (la récolte et la collecte pouvant être collective ou non) et la mise en marché, c'est-à-dire les opérations techniques (pesée, contrôle de qualité, conditionnement éventuel) et les opérations commerciales.

L'organisation collective des producteurs s'étend souvent aux activités de production (achats groupés d'intrants, mise en commun de matériel) et aux activités post-récolte (stockage et transformation par le biais d'installations communes).

Les avantages du regroupement de l'offre et de la commercialisation collective sont:

- l'obtention d'un meilleur prix de vente grâce à

la négociation collective des conditions de vente, ce qui réduit le déséquilibre entre le poids du vendeur et de l'acheteur dans la négociation commerciale;

- l'augmentation de la marge perçue par les producteurs en réduisant le nombre d'intermédiaires (diminution des coûts de transaction) et/ou en améliorant la qualité et la plus-value des produits grâce à diverses actions collectives facilitées par le regroupement de l'offre (harmonisation de la qualité par le tri, possibilités accrues de nettoyage, séchage, conditionnement...);
- un meilleur accès au marché grâce à l'augmentation des quantités vendues (accès possible à des marchés « de gros » auparavant inaccessibles) et/ou à l'augmentation de la qualité et la plus-value des produits.

Notons que les acheteurs peuvent également trouver des avantages à ce système. L'accès à des volumes importants de production sans intermédiaire, une certaine garantie d'approvisionnement et des facilités relatives à l'uniformité du produit et au contrôle de la qualité, en sont autant d'exemples.



Stockage des récoltes en sacs hermétiques dans des entrepôts collectifs



Séchage des récoltes sur bâches

Jeux-concours Libramont 2016

Cette année encore, le CSA organise avec l'UAW un jeu-concours sur le stand de la FWA. Participez et tentez de remporter un panier gourmand composé de produits locaux et africains, d'une valeur totale de 50 euros.

Rendez-vous sur le stand de la FWA où un questionnaire vous attend. Pour y répondre, munissez-vous de votre Pleinchamp et lisez attentivement les panneaux consacrés aux pertes alimentaires!



Cette page mensuelle est réalisée par le Collectifs Stratégies Alimentaires asbl. Le CSA est une ONG, agri-agence membre d'AgriCord.

Ed. responsable: CSA, D. Van Der Steen
184 D, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles. www.csa-be.org

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

Avec le soutien de la DGD (Coopération belge)